

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2015**

Délibération
n° 2015.10.360

**Exercice 2015 :
Décision
modificative n° 2**

LE QUINZE OCTOBRE DEUX MILLE QUINZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **09 octobre 2015**

Secrétaire de séance : Stéphane CHAPEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Patrick BOURGOIN à François ELIE, Mireille BROSSIER à Michel GERMANEAU, Sylvie CARRERA à Guy ETIENNE, Samuel CAZENAVE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Maud FOURRIER à Jacky BONNET, Françoise LEGRAND à Philippe VERGNAUD, Catherine PEREZ à Annette FEUILLADE-MASSON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Bernard CONTAMINE, Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Maud FOURRIER, Elisabeth LASBUGUES, Philippe LAVAUD, Françoise LEGRAND, Catherine PEREZ, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**Certifié exécutoire
reçu en Préfecture**

le :

publié ou notifié

le :

**P/Le Président
Le Vice-Président**

publié ou notifié

le :

RESSOURCES ET PROSPECTIVES /
FINANCES

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

EXERCICE 2015 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Je soumetts à votre approbation la décision modificative n°2.

Je vous propose également d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente décision.

BUDGET PRINCIPAL

1 / Ressources Humaines :

Au BP 2015 une enveloppe globale de 94 000 € a été inscrite au titre du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP). Il convient de répartir les crédits afférents entre budgets, sections et chapitres, en fonction des actions menées (le tableau ci-dessous récapitule la répartition qui est proposée)

	FIPHFP			
	Dépenses			
	Fonctionnement	Investissement	TOTAL	
DM2	BPrincipal	32 428,00 €	8 000,00 €	40 428,00 €
	Camping	42,00 €	500,00 €	542,00 €
	DM	16 494,00 €	6 000,00 €	22 494,00 €
	ASS	13 410,00 €	4 000,00 €	17 410,00 €
	EAU	10 826,00 €	2 300,00 €	13 126,00 €
	TOTAL	73 200,00 €	20 800,00 €	94 000,00 €

2 / Direction des Politiques Communautaires :

La subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe de la NEF doit être majorée de 325 000 € au maximum compte tenu des dépenses et recettes réelles prévues d'ici la fin de l'année, cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues constituées au BP 2015. Il convient de verser 75%, soit 243 750 €, dès le vote de la présente décision modificative. Le versement du solde interviendra à compter du 15 décembre 2015.

Pour rappel :	BP	DM1	DM2	TOTAL
Subvention du BP au BA La NEF	716 282,00 €	87 000,00 €	325 000,00 €	1 128 282,00 €

Suite à l'avis favorable de la Commission Economie, emploi, culture, solidarité, il convient de prélever 6 150 € sur la provision pour subventions culturelles pour les affecter comme suit :

-6 000 € à l'association Skydancers : subvention complémentaire à la subvention initiale de 3 000 € pour le projet « Hip Hop don't stop » et 1 000 € pour le projet « Rencontres Ou'Vertes »

-1 500 € à l'association Emoi photographique : subvention complémentaire à la subvention initiale de 1 350 € pour le projet « CYANOTYPE »

3 / Direction du Cadre de Vie, Espaces publics et Proximité:

- a – Acquisition à l'OPH de locaux situés 6, rue Jean Mermoz à Angoulême pour 40 000 € et travaux de rénovation nécessaires pour 100 000 €.
- b - Acquisition d'un véhicule pour les espaces verts suite au vol d'un camion, intervenu cet été, qui nécessite un transfert de crédits du chapitre 23 au chapitre 21 pour 25 000 €.

4 / Direction de l'aménagement, de la mobilité et du développement durable :

a - Habitat : La prestation d'assistance administrative, financière et technique aux primo-accédants dans le cadre du dispositif d'aide à l'accession dans l'ancien à rénover est considérée comme une prestation de service qui doit s'inscrire en fonctionnement. En 2014, cette dépense a été réalisée sur un compte d'investissement. Il convient de repasser ces écritures en constatant une recette équivalente en investissement afin d'annuler la dépense sur l'année 2014 et en prévoyant les inscriptions en section de fonctionnement pour 45 500 €. L'attribution définitive du FPIC, soit un complément de 36 700€, permet de financer en grande partie cette dépense. Le solde est prélevé sur les dépenses imprévues.

5 / Direction de l'Attractivité, de l'Economie et de l'Emploi :

a – Il convient de supprimer l'inscription en section d'investissement des 50 000 € de crédits visant à soutenir des programmes de recherche dans le cadre du CPER.

En effet, ce financement prend la forme d'une subvention de fonctionnement et non de subvention d'investissement. Pour 2015 son montant serait de 20 000 € (Université de Poitiers : maison des sciences de l'homme et de la société MSHS). Cette inscription donnera lieu à une diminution des crédits de la vue économie au chapitre 011.

Les crédits libérés en investissement pourront notamment permettre l'inscription de 32 000 € pour la subvention d'équipement 2015 du Syndicat Mixte des Aéroports de Charente.

b - Cohésion sociale :

- Il est proposé d'attribuer une subvention complémentaire à l'association MAIA (croix rouge française) de 5 000 €. Son financement s'opère par un prélèvement de 4 150 € sur la provision pour subventions relative à l'emploi et à l'insertion complétée des 850 € de différentiel entre la subvention réellement versée pour l'organisation du FOFE 2015 et sa prévision initiale.
- Il est proposé de prélever sur la provision pour subventions à répartir de la vue cohésion sociale pour verser les subventions suivantes dans le cadre du contrat de ville :
 - o 12 000 € pour la maison des peuples et de la paix pour toutes leurs actions auprès des opérateurs locaux
 - o 700 € pour les 70 ans de l'association femmes solidaires
 - o 3 000 € au Centre Information Jeunesse pour l'action : « Bon plan étudiants »
- Il convient de diminuer de 13 000 € les inscriptions sur le chapitre 011 de la vue économie pour permettre d'une part une inscription sur la provision pour subventions de la cohésion sociale de 5 000 €. D'autre part, il est proposé de participer à l'aménagement du local des Restaurants du cœur pour 8 000 € par virement à la section d'investissement.

c – Emploi et insertion :

- Il est proposé de verser une subvention de 15 000 € au GRETA pour la mise en place de formations relatives à la filière automobiles anciennes.

- de plus, afin de valoriser et promouvoir la filière maraîchère, le versement d'une subvention complémentaire aux Gastronomades de 6 200 € est proposée (Soit un total 2015 de 21 200 €).

Ces deux subventions seront déduites des inscriptions au chapitre 011 de la vue économie.

- Programmation FSE 2014 : versement du solde des subventions suite à la transmission des bilans finaux d'actions comme suit :
 - o Mission Locale : 21 902 €
 - o Pôle Emploi : 16 213 €

d – Coopérations internationales et contractualisation :

- Dans le cadre des rencontres d'affaires Culturallia à Mons qui mettent en relation les acteurs culturels et les acteurs oeuvrant au développement de l'industrie technologique, la collectivité est sollicitée pour verser à l'association réSeau Public Numérique une subvention complémentaire de 3 000 € en prélevant sur le chapitre 011.
- Il convient de transférer 7 500 € du chapitre 67 au chapitre 011 pour les frais de mission et prestations de traduction du service coopération internationales.

e – Economie :

Est également soumise à approbation une diminution des inscriptions au chapitre 011 à hauteur de 29 600 € pour le versement de trois subventions et deux adhésions :

- Une subvention à l'association « Pôle éco-Industrie » pour l'organisation du salon de la Croissance Verte soit 10 000 €
- Une subvention de 1 500 € pour l'association AUZONE qui regroupe les usagers de la zone industrielle N°3 dans le cadre de la première étape de l'appel à manifestation d'intérêt sur le thème de l'écologie industrielle et territoriale.
- Une subvention de 10 000 € est destinée à l'association Alliance Entreprises pour la mise en place d'une plateforme de rencontres et d'échanges entre les entreprises du territoire.
- L'adhésion à l'association Imag'in Space pour 100 € destinée à créer une convergence technologique entre les acteurs du secteur spatial et de l'image,
- 8 000 € pour l'adhésion 2015 à Initiative Charente pour le plan de soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat et l'organisation technique du fonds de croissance, dispositif prévu sur 6 ans (2015-2020).

6 / Direction Ressources :

a – Suite à la notification du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour 2015, il convient de majorer la contribution de GrandAngoulême de 38 182 € et le montant de l'attribution de 74 878 €, soit un complément de recettes de 36 696 €.

b - Il convient de prévoir l'achat d'un copieur pour la maison de l'entreprendre en remplacement du provisoire mis en place actuellement. Cette dépense de 3 800 € est financée par la suppression des crédits dédiés au soutien aux programmes de recherche de la vue économie.

c - L'inscription d'une provision pour risque permettrait d'anticiper le surcoût lié à des créances douteuses identifiées par les services de la Trésorerie soit 122 000 € :

- M Alain DUBOSCQ : 12 K€
- BERNON et Cie : 41 K€

- Charente Photogravure : 1 K€
- Entreprise SABATIER : 2 K€
- Papeterie de VEUZE : 66 K€

d - Afin de permettre l'équilibre des deux sections, il convient de diminuer les dépenses imprévues de 455 804 €, d'augmenter le virement à la section d'investissement de 16 000 € et d'augmenter l'inscription d'emprunts de 80 300 €.

Les tableaux ci-après récapitulent ces ajustements :

	Op non votée	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION DE FONCTIONNEMENT									
3b		011	611	70	R	PRESTATION DE SERVICE	45 500,00 €		HABITAT
1	1501	011	617	020	R	ETUDES	11 500,00 €		DRH
1	1501	011	6184	020	R	FORMATIONS	12 228,00 €		DRH
1	1501	011	6188	020	R	AUTRES	-94 000,00 €		DRH
5d		011	6288	90 2		AUTRES	4 500,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.
5e		011	6281	90 2	R	ADHESION IMAG'IN SPACE	100,00 €		ECONOMIE
5e		011	6281	90 2	R	ADHESION INITIATIVE CHARENTE	8 000,00 €		ECONOMIE
5b+5c		011	6288	90 2		AUTRES	-83 800,00 €		ECONOMIE
						Total chapitre 011	-95 972,00 €		
1	1501	012	64111	020	R	REMUNERATION	4 200,00 €		DRH
1	1501	012	6475	020	R	FRAIS MEDICAUX	4 500,00 €		DRH
						Total chapitre 012	8 700,00 €		
6c		022	022	020	R	Dépenses imprévues	-455 804,00 €		FINANCES
						Total chapitre 022	-455 804,00 €		
6d+5b		023	023	01	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	16 000,00 €		FINANCES
						Total chapitre 023	16 000,00 €		
5a		65	65738(16)	90 2	R	UNIVERSITE DE POITIERS	20 000,00 €		ECONOMIE
5e		65	6574(977)	90 2	R	AUZONE	1 500,00 €		ECONOMIE
5e		65	6574(979)	90 2	R	ASSO. POLE ECO-INDUSTRIE	10 000,00 €		ECONOMIE
5e		65	6574(991)	90 2	R	ASSO. ALLIANCE ENTREPRISES	10 000,00 €		ECONOMIE
5b		65	6574(827)	8241	R	CENTRE D'INFO. JEUNESSE	3 000,00 €		COHESION SOCIALE
5b		65	6574(829)	8241	R	MAISON PEUPLES PAIX	12 000,00 €		COHESION SOCIALE
5b		65	6574(992)	8241	R	FEMMES SOLIDAIRES	700,00 €		COHESION SOCIALE
5b		65	6574(859)	8241	R	PROVISION POL. DE LA VILLE	-10 700,00 €		COHESION SOCIALE
5b		65	6574(018)	90 10	R	MAIA ET CHARENTE	5 000,00 €		EMPLOI ET INSERTION
5b		65	6574(858)	90		FOFE	-850,00 €		EMPLOI ET INSERTION
5b		65	6574(0)	90	R	PROV POUR SUBVENTIONS	-4 150,00 €		EMPLOI ET INSERTION
5c		65	65731(1)	90 10	R	GRETA	15 000,00 €		EMPLOI ET INSERTION
5c		65	6574(865)	90 10	R	GASTRONOMADES	6 200,00 €		EMPLOI ET INSERTION
		65	6574(203)	90 10	R	PROVISION SUBVENTIONS PLIE	-38 115,77 €		EMPLOI ET INSERTION
		65	6574(832)	90 10	R	MISSION LOCALE	21 902,29 €		EMPLOI ET INSERTION
		65	65738(05)	90 10	R	POLE EMPLOI	16 213,48 €		EMPLOI ET INSERTION
5d		65	6574(899)	0232	R	SPN	3 000,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.

	65	6574(038)	312	R	PROVISION PROJETS CULTURELS	-7 500,00 €		POLITIQUE CULTURELLE
	65	6574(037)	312	R	EMOI PHOTOGRAPHIQUE	1 500,00 €		POLITIQUE CULTURELLE
	65	6574(4)	311	R	SKY DANCERS	6 000,00 €		POLITIQUE CULTURELLE
					Total chapitre 65	70 700,00 €		
5d	67	6714	04		BOURSES ET PRIX	-7 500,00 €		COOP. INTERNAT. CONTRACT.
2	67	674411	3141		SUBV EXCEPTIONNELLE BA NEF	325 000,00 €		NEF
					Total chapitre 67	317 500,00 €		
6c	68	6866	4143	R	Provision pour risque	122 000,00 €		FINANCES
					Total chapitre 68	122 000,00 €		
6a	014	73921	01	R	CONTRIBUTION AU FPIC	38 182,00 €		FINANCES
					Total chapitre 014	38 182,00 €		
6a	73	7325	01	R	ATTRIBUTION FPIC		74 878,00 €	FINANCES
					Total chapitre 73		74 878,00 €	
1	1501	74	74718	4020	R	SUBV FIPHP	- 53 572,00 €	DRH
					Total chapitre 74		- 53 572,00 €	
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT						21 306,00 €	21 306,00 €	

	Op non votée	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT									
6c+5b		021	021	01	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		16 000,00 €	FINANCES
						Total chapitre 021		16 000,00 €	
6c		16	164	01	R	EMPRUNTS		80 300,00 €	FINANCES
						Total chapitre 16		80 300,00 €	
5a		204	204182	90 2		SUBV EQUIP BÂT ET INSTALLAT°	-50 000,00 €		ECONOMIE
5a		204	2041722	90 2		SUBV EQUIP SMAC	32 000,00 €		ECONOMIE
		204	20422	70		PACT DE LA CHARENTE		45 500,00 €	HABITAT
5b		204	20421	8241		RESTAURANTS DU CŒUR	8 000,00 €		COHESION SOCIALE
						Total chapitre 204	-10 000,00 €	45 500,00 €	
3a		21	21318	020	R	AUTRES BÂT PUBLICS	40 000,00 €		CONSTRUCTION
3b		21	2182	4140	R	MATERIEL DE TRANSPORT	25 000,00 €		ATELIERS
7b		21	2183	90 2		MOBILIER ET MATERIEL INFORM.	3 800,00 €		INFORMATIQUE
1	1501	21	2183	020	R	MOBILIER ET MATERIEL INFORM.	3 000,00 €		DRH
1	1501	21	2184	020	R	MOBILIER	5 000,00 €		DRH
						Total chapitre 21	76 800,00 €		
3a		23	2313045	4143		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	-16 500,00 €		CONSTRUCTION
		23	2313025	020		AUTRES TRAVAUX SUR BÂT	100 000,00 €		CONSTRUCTION
3b		23	2312	4142	R	AGENCMT ET AMNGMT TERRAIN	-8 500,00 €		ESPACES PAYSAGERS
						Total chapitre 23	75 000,00 €		
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT							141 800,00 €	141 800,00 €	

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1/ Au BP 2015 était inscrits 145 K€ de crédits pour la prestation de service relative à la gestion de la pépinière d'Entreprises. Suite à sa reprise en gestion directe, il convient de procéder à un transfert de crédits du chapitre 011 au chapitre 21 à hauteur de 18 000 € pour permettre l'acquisition de matériels spécifiques (un vidéo projecteur, un écran fixe, un ordinateur portable avec wifi et un panneau d'information dynamique).

2/ Il convient de prendre en considération les créances douteuses relevées par les services de la Trésorerie en provisionnant le risque qu'elles représentent soit : 19 000 €.

- Sud-Ouest Décolletage : 10 K€
- FLORINOV : 0,2 K€
- CHANTITEX 16 : 0.5 K€
- Peter SCHEEDE Studio : 2,2 K€
- BOGARD SA : 0,2 K€
- SYOKO : 1.7 K€
- Comptoir des Menuiseries : 5 K€

L'équilibre étant assuré par une diminution équivalente des inscriptions budgétaires en dépenses.

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	023	023	O VIREMENT A LA SECT° D'INVT	18 000,00 €		FINANCES
			Total chapitre 023	18 000,00 €		
1	011	6114	R CONV° PRESTATION SERV PEPINIERE	- 18 000,00 €		PEPINIERE
			Total chapitre 011	- 18 000,00 €		
2	66	66111	R RBST INTERETS DES EMPRUNTS	- 19 000,00 €		FINANCES
			Total chapitre 66	- 19 000,00 €		
2	68	6815	R PROVISIONS POUR RISQUES	19 000,00 €		FINANCES
			Total chapitre 68	19 000,00 €		
			TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	- €	- €	

Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT						
1	021	021	O VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		18 000,00 €	FINANCES
			Total chapitre 021		18 000,00 €	
1	21	2183	R MAT DE BUREAU ET MATERIEL INFORM.	3 000,00 €		ECONOMIE
1	21	2183	R MAT DE BUREAU ET MATERIEL INFORM.	15 000,00 €		INFORMATIQUE
			Total chapitre 21	18 000,00 €	- €	
			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	18 000,00 €	18 000,00 €	

BUDGET CAMPING

1 / Ressources Humaines :

Il convient de répartir les crédits afférents au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) entre budgets, sections et chapitres à hauteur de 542 € en fonction des actions menées.

2 / Conseil juridique et finances :

Suite au contentieux entre le GrandAngoulême et Mme MILLET, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction du camping, il convient de prévoir le recouvrement des sommes fixées par la condamnation décidée par le Tribunal administratif (TA) tout en prévoyant une provision pour risque équivalente, Mme Millet ayant fait appel de la décision du TA (soit : 144 K€).

Op non votée	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION DE FONCTIONNEMENT						
1	1501	011	6184	R	FORMATIONS	42,00 €	DRH
					Total chapitre 011	42,00 €	
1		023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	500,00 €	FINANCES
					Total chapitre 023	500,00 €	
2		68	6865	R	PROVISIONS	144 000,00 €	FINANCES
					Total chapitre 68	144 000,00 €	
1	1501	74	7410	R	SUBVENTION FIPHFP		542,00 € DRH
					Total chapitre 74		542,00 €
2	1501	77	7718	R	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS		144 000,00 € FINANCES
					Total chapitre 77		144 000,00 €
					TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	144 542,00 €	144 542,00 €

	Op non votée	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
		SECTION D'INVESTISSEMENT						
1		021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		500,00 €	FINANCES
					Total chapitre 021		500,00 €	
1	1501	21	2184	R	MOBILIER	500,00 €		DRH
					Total chapitre 21	500,00 €		
		Crédits nouveaux			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	500,00 €	500,00 €	

BUDGET TRANSPORTS EN COMMUN

1 - Il est proposé d'accorder une subvention complémentaire exceptionnelle à l'AAHPIA de 12 000 € aux 77 000 € déjà attribués à l'association. Il convient donc de réaffecter 12 000 € du chapitre 011 au chapitre 65.

2 – Il convient d'inscrire sur le chapitre 27 : 20 000 € pour une régularisation dans le cadre de la récupération de la TVA. Cette somme est prélevée sur le chapitre 23 pour assurer l'équilibre de la section.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'EXPLOITATION							
1	011	611		R PRESTATION DE SERVICE	- 12 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 011	- 12 000,00 €		
1	65	65742		SUBV. AAHPIA	12 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 65	12 000,00 €		
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	- €	- €	

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT							
2	23	23140		AMNGT VOIRIE	- 20 000,00 €		DEPLACEMENT URBAIN
				Total chapitre 23	- 20 000,00 €		
2	27	2762		R IMMOB. FINANCIERES	20 000,00 €		FINANCES
				Total chapitre 27	20 000,00 €		
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- €	- €	

BUDGET DECHETS MENAGERS

1 / Ressources Humaines :

Il convient de répartir les crédits afférents au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) entre budgets, sections et chapitres à hauteur de 22 494 € en fonction des actions menées.

	votéeOp non	Chapitre	Article	Fonction	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services	
		SECTION DE FONCTIONNEMENT								
1		023	023	812	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	6 000,00 €		FINANCES	
						Total chapitre 023	6 000,00 €			
1	1501	011	6184	8121	R	FORMATIONS	9 794,00 €		DRH	
						Total chapitre 011	9 794,00 €			
1	1501	012	64111	8121	R	REMUNERATION	4 200,00 €		DRH	
1	1501	012	6475	8121	R	FRAIS MEDICAUX	2 500,00 €		DRH	
						Total chapitre 012	6 700,00 €			
1	1501	74	74718	812	R	Subv FIPHFP		22 494,00 €		
						Total chapitre 74		22 494,00 €		
						TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	22 494,00 €	22 494,00 €		

	votéeOp non	Chapitre	Article	Fonction	Opération	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services	
		SECTION D'INVESTISSEMENT								
1		021	021	01	R	VIREMENT DE LA SECT° DE FCT		6 000,00 €	FINANCES	
						Total chapitre 021		6 000,00 €		
1	1501	21	2183	8121	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	1 000,00 €		DRH	
1	1501	21	2184	8121	R	MOBILIER	1 000,00 €		DRH	
1	1501	21	2188	8121	R	AUTRES	4 000,00 €		DRH	
						Total chapitre 21	6 000,00 €			
						TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	6 000,00 €	6 000,00 €		

BUDGET ASSAINISSEMENT

1 / Ressources Humaines :

Il convient de répartir les crédits afférents au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) entre budgets, sections et chapitres à hauteur de 17 410 € en fonction des actions menées.

2/ Il convient de prendre en considération les créances douteuses relevées par les services de la Trésorerie en provisionnant le risque qu'elles représentent soit : 6 000 €. L'équilibre est assuré par une diminution équivalente des inscriptions budgétaires en dépenses.

- SCI St Jean De BELCIER : 0.4 K€
- M Christophe SEMU : 0.2 K€
- M Roger LEVEQUE : 0.5 K€
- M Jean GROSSELEIL : 1.9 K€
- Mme Marie-France POTIE : 0.2 K€
- M François KOUNE : 0.2 K€
- EPC : 0.7 K€
- BERNON et Cie : 1.9 K€

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION						
1	023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	4 000,00 €		
				Total chapitre 023	4 000,00 €		
1	1501 011	6183	R	FORMATIONS	6 710,00 €		DRH
				Total chapitre 011	6 710,00 €		
1	1501 012	6411	R	REMUNERATION	4 200,00 €		DRH
1	1501 012	6475	R	FRAIS MEDICAUX	2 500,00 €		DRH
				Total chapitre 012	6 700,00 €		
2	65	65411	R	PERTES SUR CREANCES IRRECOUV.	- 6 000,00 €		FINANCES
				Total chapitre 65	- 6 000,00 €		
2	68	6865	R	PROVISIONS POUR RISQUES	6 000,00 €		FINANCES
				Total chapitre 68	6 000,00 €		
1	1501 74	74801	R	Subv FIPHFP		17 410,00 €	DRH
				Total chapitre 74		17 410,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	17 410,00 €	17 410,00 €	

Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'INVESTISSEMENT						
1	021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		4 000,00 €	FINANCES
				Total chapitre 021		4 000,00 €	
1	21	2183	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	1 000,00 €		DRH
1	21	2184	R	MOBILIER	1 000,00 €		DRH
1	21	2188	R	AUTRES	2 000,00 €		DRH

				Total chapitre 21	4 000,00 €		
				TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	

BUDGET EAU POTABLE

1 / Ressources Humaines :

Il convient de répartir les crédits afférents au Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) entre budgets, sections et chapitres à hauteur de 13 126 € en fonction des actions menées.

	voteeOp non	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
		SECTION D'EXPLOITATION						
1		023	023	O	VIREMENT A LA SECT° D'INVT	2 300,00 €		
					Total chapitre 023	2 300,00 €		
1	1501	011	61831	R	FORMATIONS	6 626,00 €		DRH
					Total chapitre 011	6 626,00 €		
1	1501	012	6411	R	REMUNERATION	4 200,00 €		DRH
					Total chapitre 012	4 200,00 €		
1	1501	74	74801	R	Subv FIPHFP		13 126,00 €	
					Total chapitre 74		13 126,00 €	
					TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	13 126,00 €	13 126,00 €	

	Opération	Chapitre	Article	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
		SECTION D'INVESTISSEMENT						
1		021	021	O	VIREMENT DE LA SECT° D'EXPLOITATION		2 300,00 €	FINANCES
					Total chapitre 021		2 300,00 €	
1		21	2183	R	MATERIEL DE BUREAU ET INFORM.	800,00 €		DRH
1		21	2184	R	MOBILIER	1 500,00 €		DRH
					Total chapitre 21	2 300,00 €		
					TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	2 300,00 €	2 300,00 €	

BUDGET NEF

1/. La subvention exceptionnelle du budget principal au budget annexe de la NEF doit être majorée de 325 000 € compte tenu des dépenses et recettes réelles de la NEF prévues d'ici la fin de l'année, cette somme sera prélevée sur les dépenses imprévues constituées au BP 2015. Il convient d'en faire le versement à compter du vote de la présente décision modificative.

2/ Il convient de prévoir en dépense, comme en recettes les opérations relatives aux cautions conditionnées à la livraison des consommables du bar.

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'EXPLOITATION							
1	011	6288	R	Autres	27 000,00 €		NEF
				Total chapitre 011	27 000,00 €		
1	65	651	R	Redevance pour concession brevets licences	5 000,00 €		NEF
				Total chapitre 65	5 000,00 €		
1	70	7060	R	RECETTES SPECTACLE		- 293 000,00 €	NEF
				Total chapitre 70		- 293 000,00 €	
1	77	774	R	SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU BP		325 000,00 €	FINANCES
				Total chapitre 77		325 000,00 €	
				TOTAL SECTION D'EXPLOITATION	32 000,00 €	32 000,00 €	

Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
SECTION D'INVESTISSEMENT							
2	27	275	R	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS	50 000,00 €	50 000,00 €	NEF
				Total chapitre 27	50 000,00 €	50 000,00 €	
	Crédits nouveaux			TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	50 000,00 €	50 000,00 €	

BUDGET CARAT

1/ Afin de s'assurer de crédits suffisants pour la fin de l'année, il convient de prévoir 19 700 € de crédits complémentaires en dépenses de personnel.

Le financement est assuré d'une part par un transfert de crédits de 12 200€ du chapitre 011, d'autre part, par l'inscription de recettes de bar complémentaires à hauteur de 7 500 €

2/ Il convient de transférer 8 000 € du chapitre 23 au chapitre 21 pour permettre l'acquisition d'un écran pour la projection de films.

	Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'EXPLOITATION							
1	011	6071		R	achat marchandises bar	4 000,00 €		CARAT
1	011	6068		R	Autres matières et fournitures	- 5 400,00 €		CARAT
1	011	611		R	Sous-traitance générale	- 2 000,00 €		CARAT
1	011	6282			Frais de gardiennage	- 8 800,00 €		CARAT
					Total chapitre 011	- 12 200,00 €		
1	012	64110		R	Salaires bruts permanents	19 700,00 €		DRH
					Total chapitre 012	19 700,00 €		
1	70	7070		R	recettes bar		7 500,00 €	CARAT
					Total chapitre 70		7 500,00 €	
	TOTAL SECTION D'EXPLOITATION					7 500,00 €	7 500,00 €	

	Chapitre	Article	Opération	Mouvement	Libellé de l'imputation	Dépenses	Recettes	Services
	SECTION D'INVESTISSEMENT							
2	21	2188		R	Autres	8 000,00 €		CARAT
					Total chapitre 21	8 000,00 €		
2	23	2313		R	Travaux	- 8 000,00 €		CONSTRUCTION
					Total chapitre 23	- 8 000,00 €		
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT					- €	- €	

Vu l'avis favorable de la commission ressources-prospectives du 30 septembre 2015,

Je vous propose :

D'APPROUVER la décision modificative n°2 de l'exercice 2015.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
(1 Abstention),
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 28 octobre 2015	<u>Affiché le :</u> 28 octobre 2015